

## **Paroisse Saint Bernard du Mont-Blanc** **Pour un cadre institutionnel de la chorale**

Il est maintenant besoin de fixer des règles et processus de fonctionnement. Et pour pouvoir fixer des règles, il faut qu'elles s'appuient sur un fondement institutionnel pour pouvoir être appliquées. Il est donc besoin de fixer d'abord le **cadre institutionnel** de la **chorale** et du **chef de chœur**.

### 1. Le rôle liturgique de la chorale :

L'Eglise reconnaît une fonction liturgique à la chorale. Qu'il remplisse cette fonction tous les dimanches, ou une fois par mois, ou aux fêtes seulement, ou seulement lors des célébrations diocésaines, ce groupe reçoit de l'Eglise une **mission** dont il semble utile de rappeler les contours.

Les sources :

- Présentation générale du missel romain, n° 103 : « *Parmi les fidèles, la schola ou chorale exerce sa fonction liturgique propre* »

- Instruction Musicam sacram (5 mars 1967) : « Le chœur, ou chapelle musicale, ou schola cantorum, mérite qu'on lui accorde une attention particulière à cause du service liturgique qu'il rend. A la suite des normes conciliaires concernant la réforme liturgique, sa tâche est devenue encore plus claire et plus importante ; il doit, en effet :

1. « **veiller à l'exécution exacte des parties qui lui sont propres**, selon les divers genres de chants, et
2. **favoriser la participation active des fidèles dans le chant.** ».

- Chirographie pour le centenaire du Motu proprio de saint Pie X Tra le sollicitudini (22 novembre 2003) : « Elle joue en effet dans l'assemblée le rôle de guide et de soutien, et à certains moments de la Liturgie, elle a un rôle propre et spécifique. »

- Le concile Vatican II enjoint de promouvoir la participation de tous les fidèles

- L'étude de Louis Gros Lambert, Prêtre, responsable de la PLS et de la musique liturgique du diocèse de Belfort-Montbéliard : « Le chant et le rôle de la chorale »

La chorale est une part de l'assemblée. Son chant consiste à servir l'action liturgique : aider les fidèles à se rassembler, à écouter la Parole et à lui répondre, à faire action de grâce.

La **musique** porte des messages que les mots ne savent pas formuler ; c'est pourquoi elle est si présente dans les média et si utile à la liturgie.

Entraîner l'assemblée suppose de programmer les chants sur une longue durée pour qu'elle puisse les apprendre : éviter l'overdose de chants nouveaux qui fait que l'assemblée serait condamnée à ne jamais dépasser le stade du déchiffrement.

La chorale est un élément structurant : elle contient embryonnairement le chant du peuple entier ; son chant organise le temps de la célébration ; son dialogue avec l'assemblée donne un agencement social à la vie de l'Eglise ; elle amplifie l'éventail des intervenants (animateur-chorale-assemblée) ; enfin elle fait comprendre le mystère parce qu'elle le fait entendre et savourer, par différence avec ceux qui cherchent à le faire comprendre en l'expliquant.

La musique liturgique n'est pas la musique sacrée : aux moments où le chant de tous est demandé par le rituel (Kyrie, Gloire à Dieu, Credo, saint le Seigneur, Agneau de Dieu), il est malvenu de programmer les « messes » polyphoniques qui empêchent la participation de tous.

La chorale est soumise à l'impératif de la ferveur, pour elle et pour l'assemblée, et aussi à l'impératif de la technicité.

Pour tenir leur rôle, les choristes ont, en plus de respecter le rituel, à se soucier des questions techniques liées à l'acte de chant et à la restitution de chaque partition : intonation, style, précision

des départs, temps à compter... Pour ne pas gêner la prière, tous ces réglages doivent être faits à l'avance.

## 2. Le rôle du chef de chœur (« le chantre », mais pas seulement) :

Les sources :

Le chantre a une réelle fonction dans le déroulement de la liturgie, posée dans le chapitre intitulé « Les ministères particuliers » de la Présentation générale du missel romain (PGMR), qui préconise « d'avoir un chantre ou un **maître de chœur** pour guider et soutenir le chant du peuple » (n° 104) ; ajoutant : "Habituellement, il est bon aussi qu'il y ait auprès du prêtre célébrant un acolyte, un lecteur et un chantre. » (n°116)

La fonction :

Chaque fois qu'on fait de la musique d'ensemble, en chœur, en fanfare ou en orchestre, il y a un chef qui dispose d'une autorité au nom de sa compétence et qui l'exerce pour servir l'homogénéité du groupe (dossier SNPLS, avril 2012).

Il met en œuvre la musique liturgique ; il guide et soutient le chant du peuple (*i.e.* de l'assemblée – PMGR N° 116). Il veille au dialogue entre les différentes voix : l'assemblée, le prêtre, le diacre, le psalmiste, le groupe de chant, les enfants, etc. Chacun devant exercer la fonction qui lui incombe, on tiendra compte des indications d'alternance et de dialogue portées sur la partition.

Le choix des chants

Bien qu'il puisse être assuré par d'autres personnes, c'est le chef de chœur qui est le mieux placé pour établir et consolider le répertoire habituel de l'assemblée, en lien avec les autres intervenants (les prêtres, les animateurs, les équipes liturgiques). C'est lui qui est le mieux à même de juger de ce qui peut être exécuté par sa chorale et de l'adaptation du matériel à sa fonction. Des outils pastoraux (CNA, revues, livrets, CD) peuvent être utilisés comme aide à ce choix. Il veille à une certaine stabilité pour constituer et entretenir une part de la mémoire croyante : le **répertoire**.

## 3. Le rôle de l'animateur :

Le chantre peut être un animateur (mais pas seulement). Dans ce cas, sa fonction reprend ces lignes directrices, mais il ne prépare pas la chorale, ce rôle étant dévolu au chef de chœur.

En amont de la célébration, le chantre-animateur choisit les chants pour la célébration, en lien avec les équipes liturgiques, [l'organiste] et le célébrant. Ces échanges dépassent un souci d'efficacité à court terme, pour inscrire ces choix dans la durée : le répertoire toujours.

Une célébration se prépare toujours par concertation entre le prêtre, l'équipe liturgique, la chorale, le chantre, le psalmiste, l'organiste, l'instrumentiste, le responsable du groupe de chant, voire les catéchistes. Le chantre aura à cœur de participer pleinement à la préparation, même si sa tâche est spécifique. Il entretient également des contacts avec les autres chantres de sa paroisse, afin que le choix des chants et la formation soient un souci commun.

Le chef de chœur peut faire travailler la chorale sans animer la messe. Dans ce cas, ce rôle est dévolu à l'animateur qui peut l'exercer avec ou sans la participation de la chorale. Si la participation de la chorale est requise, l'animateur doit respecter la manière dont elle a été préparée. Sa participation aux répétitions de la chorale est souhaitable.

*Dans notre Paroisse*

La CML d'Annecy demande :

- de compléter un questionnaire relatif à la mise en œuvre de la musique liturgique dans la paroisse
- de désigner un correspondant musique liturgique

Selon que ce travail a été fait ou non, le chef de chœur aura la responsabilité de sa conduite ou de sa révision, en lien avec les autres intervenants concernés. Il sera désigné par défaut correspondant musique liturgique.

### *Le répertoire*

Nous aurons un important travail, dans son volume et dans sa durée, pour constituer, reprendre, dépoussiérer, alimenter, rationaliser le répertoire de notre Paroisse en intégrant les préceptes ci-dessus. Selon quelles directives ?

Le CML du Diocèse de Nanterre nous a gratifiés d'un important travail de synthèse (72 pages) sur le chant liturgique et le chantre-animateur. Voici quelques extraits relatifs à la question de l'élaboration et de la gestion du répertoire paroissial :

#### I- Qu'est-ce qu'un répertoire de chants ?

*Ce qui constitue l'assemblée.* Le répertoire de chant contribue à l'édification de la communauté comme Corps du Christ par le partage des mêmes mots de la foi.

*Un instrument de mémoire.* Pour une assemblée, le répertoire de chants est instrument de mémoire de la foi. Au fil des dimanches et des années, il permet à la liturgie de se déployer comme une symphonie de paroles, d'hymnes, de psaumes, de dialogues, d'acclamations, de prières.

*Une fonction-signal.* Chaque temps liturgique possède une couleur qui lui est propre et qui le distingue des autres. Le répertoire de chants doit pouvoir assurer cette fonction distinctive.

Un certain nombre de « chants-signaux » permettent aux fidèles de savoir d'emblée qu'ils célèbrent un temps liturgique bien spécifique. Cela constitue une vraie richesse, propre à donner sens à la célébration.

#### II- Élaboration

*Un projet à long terme.* Le répertoire n'est pas seulement un catalogue ; il signifie l'ensemble des musiques adoptées par la communauté. Cette dernière doit pouvoir s'identifier à lui au cours d'un lent et long processus. Pour constituer un tel outil, il faut nombre de recherches, d'hésitations, de reprises. Il convient de travailler dans la durée. Ce qui implique la répétitivité des éléments chantés.

*Un projet pastoral.* Constituer un répertoire ne peut se faire qu'en lien avec un projet pastoral. Il vise une communauté composée de personnes différentes, qui viennent célébrer ensemble. Il nécessite donc le travail d'un groupe où sont représentés les porteurs du projet pastoral, les chantres-animateurs, les instrumentistes, le chef de chœur (s'il y a une chorale).

*Le répertoire existe, il doit être validé.* Les communautés chantent. En ce sens, elles ont déjà un répertoire. Souvent, elles disposent d'un recueil. Un travail préalable sur ce « répertoire de base » de la communauté est la première étape. Cette démarche consistera d'abord à trier : ce chant est-il à conserver ou à éliminer (voir les critères dans la fiche « Pour choisir un chant »). Puis, ce tri permet de voir si on manque de chants pour telle ou telle période ou fête et donc de le compléter, en incorporant les chants qui viendront l'enrichir. La reprise de chants anciens est aussi utile : c'est une façon de s'inscrire dans la tradition de l'Église.

*Avec souplesse.* Il est évident que certains chants n'ont de sens que pour un temps liturgique donné et, parfois même, pour un rite bien spécifique. Mais il en est d'autres qui, bien qu'ils soient classés dans tel temps liturgique, conviennent aussi pour les dimanches dans l'année ou pour d'autres célébrations.

#### III- Gestion

Le répertoire est un organisme vivant ! Quand un certain bagage de chants se trouve acquis par l'assemblée - ce qui suppose pédagogie et technique d'apprentissage - il s'agit de l'entretenir. Le répertoire existe parce que les chants aptes à nourrir la foi sont effectivement mis en oeuvre dans les célébrations. On aura soin d'utiliser les chants retenus dans le cycle des trois années liturgiques, ce qui valide leur présence au répertoire. Les apports nouveaux sont basés sur des critères liturgiques, et permettent d'ajuster le répertoire.

La définition de fonctions du chef de chœur et de l'animateur résultant de ces principes est donc la suivante :

## **Rôle du chef de chœur**

- Il dirige les travaux de la chorale
- Il met en œuvre la musique liturgique
- Il choisit les chants de la célébration, autant que possible dans le répertoire de la communauté, et en lien avec les autres intervenants (les prêtres, les équipes liturgiques, la personne chargée de l'édition de la feuille de messe) agissant tous dans le respect des textes liturgiques de l'AELF
- Il guide et soutient le chant de l'assemblée, en veillant au dialogue entre les différentes voix : l'assemblée, le prêtre, le diacre, le psalmiste, le ou les groupes de chant (le soliste, le groupe soliste, la chorale, l'organiste), les enfants, en faisant respecter les indications d'alternance et de dialogue portées sur la partition
- Il établit et consolide le répertoire habituel de l'assemblée, en lien avec les autres intervenants (les prêtres, les animateurs, les équipes liturgiques)
- Il décide du répertoire de la chorale et du planning de sa mise en œuvre
- Il organise les travaux de la chorale, le planning et se charge de la communication aux choristes et aux membres supplémentaires
- Il organise la communication de la chorale et participe à son recrutement, en lien avec le président de l'association « La Cécilienne » et la personne chargée de la communication
- Il contrôle l'adaptation du matériel à sa fonction
- Il veille à une certaine stabilité des programmes pour constituer et entretenir une part de la mémoire croyante
- Il est par défaut le correspondant musique liturgique de la CML du diocèse
- Il rédige le mode opératoire et assure la formation des personnes appelées à utiliser la sonorisation de la chorale
- Il supervise le montage/démontage de la sonorisation et veille aux réglages adéquats

## **Rôle de l'animateur**

- Il dirige l'assemblée en l'absence du chef de chœur
- Il choisit les chants de la célébration, autant que possible dans le répertoire de la communauté, et la prépare en lien avec les autres intervenants (les prêtres, le chef de chœur, la chorale, les groupes d'animation, le psalmiste, l'organiste, les équipes liturgiques, les catéchistes).
- Il entretient également des contacts avec les autres animateurs de sa paroisse et le chef de chœur, afin que le choix des chants et la formation soient un souci commun
- Il guide et soutient le chant de l'assemblée, en veillant au dialogue entre les différentes voix en respectant autant que possible le travail préparatoire déjà réalisé au sein de la chorale lorsqu'il utilise le répertoire de la communauté ; il participe pour ce faire chaque fois que possible aux répétitions de la chorale
- Il participe s'il le souhaite à l'enrichissement du répertoire habituel de l'assemblée, en lien avec les autres intervenants

Le chef de chœur peut faire travailler la chorale sans animer la messe. Dans ce cas, ce rôle est dévolu à l'animateur qui peut l'exercer avec ou sans la participation de la chorale. Si la participation de la chorale est requise, l'animateur doit respecter la manière dont elle a été préparée. Il faut éviter de dérouter l'assemblée en lui proposant d'une célébration à l'autre des versions différentes des chants du répertoire (harmonisation, tempo, dialogues...).

## *Annexes*

### *Document de référence pour le choix du répertoire :*

Annexe de la Charte du Chanteur liturgique du SNPLS, décembre 2005)

Ce tableau synoptique en Annexe 1 résume les différents rites de la messe et leur sens. Il précise les actions musicales possibles, suggère la forme musicale ou le geste vocal adapté, et indique les formes de participation possible.

## Annexe 1.

**QUI CHANTE LES RITES DE LA MESSE ?**

Dans la célébration eucharistique, on peut chanter souvent, mais il n'est pas souhaitable que l'on chante à tous les moments possibles. Si l'on chante, la notion de participation active n'impose pas non plus que tous chantent tout ; il est bien préférable que les rôles soient répartis entre les différents acteurs» (y compris l'orgue soliste) Ce tableau fait de « citations » de la PGMR (*restera à modifier les n° si la nouvelle PGMR les a changés*) donne une description de ce que veut l'Eglise. Les moments où le chant de toute l'assemblée est requis sont indiqués en gras et en majuscules dans la première colonne. Lors des autres moments, l'assemblée peut participer soit en chantant, soit en écoutant le groupe de chant ou la musique de l'orgue ou d'un autre instrument.

	SENS DU RITE ; PROJET DE L'EGLISE	QUI CHANTE?	FORME MUSICALE	CONSEILS
<b>OUVERTURE</b>				
Chant d'ouverture	Il ouvre la célébration Il favorise l'union des fidèles. Il introduit dans le mystère du temps ou de la fête. Il peut accompagner la procession ( 25)	Alternativement la chorale et le peuple, le chantre et le peuple ; le peuple, la chorale seule (26)	Forme à refrain (cantique) ou strophique (hymne) Tropaire Litanie	L'Eglise perçoit sa diversité si on fait entendre successivement les divers timbres de voix. (hommes, femmes, enfants...)
<b>PREPARATION PENITENTIELLE (Kyrrie)</b>	Elle fait acclamer le Seigneur et implorer sa miséricorde (30) Elle est adressée au Christ et pas aux trois personnes de la Trinité	Tous, le peuple, la chorale ou un chantre y tenant leur partie. (30)	Litanie	
<b>GLOIRE A DIEU</b>	L'Eglise rassemblée par l'Esprit Saint, glorifie Dieu le Père et l'Agneau et supplie celui-ci (31)	Soit l'assemblée, soit le peuple alternant avec la chorale, soit la chorale (31)	Hymne en prose (non strophique) et sans refrain	Respecter le texte du Missel. Il est préférable de permettre à l'assemblée de chanter.
Prière d'ouverture <b>AMEN</b>	L'Eglise supplie le Père, par le Christ dans l'Esprit Saint. L'Eglise adhère à la prière	L'Amen est chanté par tous	Amen est une acclamation	

## LITURGIE DE LA PAROLE

<b>LE PSAUME</b>	Il permet de répondre à Dieu qui a parlé par le prophète	le psalmiste ou/et la chorale, et le peuple ; chacun tenant sa partie.	Alternance ou responsorialité	Varié les mises en oeuvre
<b>ACCLAMATION DE L'EVANGILE</b>	Elle fait acclamer le Christ parole de Dieu	Entonnée par le chantre ou la chorale (ou l'orgue) et reprise par tous. Un chantre (ou la chorale) «cantille le verset »	Acclamation	
<b>LA PROFESSION DE FOI</b>	Le peuple acquiesce et répond à la Parole de Dieu et se rappelle la règle de foi (43)	Tous ou en alternance	Forme continue sans refrain	Respecter le texte de la foi de l'Eglise
La prière universelle	Exerçant sa fonction sacerdotale, le peuple supplie pour tous les hommes (45)	Toute l'assemblée exprime sa supplication soit par une invocation soit par une prière silencieuse (47)		Veiller à la cohérence entre le refrain et le texte parlé
<b>LE REFRAIN L'AMEN</b>		Tous chantent l'amen final		

## LA LITURGIE EUCHARISTIQUE

La préparation des dons	On apporte les éléments que le Christ a pris dans ses mains (48)	Alternativement la chorale et le peuple, le chantre et le peuple ; le peuple, la chorale seule (26)	Forme libre	L'orgue ou un autre instrument peuvent soutenir la prière. Chant ou musique jusqu'à l'oraison sur les offrandes.
<b>LE DIALOGUE</b>	Il associe le prêtre et l'assemblée	Le prêtre et l'assemblée		Le chant dynamise le dialogue
Préface	Le-prêtre rend grâce à Dieu pour toute l'oeuvre du salut (48)		Récitatif	En cantillant la préface, le prêtre amène naturellement à chanter « saint »
<b>SAINT LE SEIGNEUR</b>	L'acclamation du sanctus fait partie de la prière eucharistique(55b)	Toute l'assemblée... tout le peuple avec le prêtre (55b)	acclamation	L'organiste évite une longue introduction

<b>L'ACCLAMATION DE L'ANAMNESE</b>	L'Eglise fait mémoire du Christ lui-même en célébrant principalement sa passion, sa résurrection et son ascension (55e)	Le célébrant, (ou une personne apte) entonne. Toute l'assemblée acclame	Acclamation	Les textes de l'Eglise s'adressent au Christ et nomment sa mort, sa résurrection et sa venue en gloire.
La doxologie <b>L'AMEN</b>	Elle exprime la glorification de Dieu (55h)	Elle est ratifiée et conclue par l'acclamation du peuple (55h)	Acclamation	Le prêtre chante seul la doxologie. L'assemblée la ratifie par l'amen.
<b>LE NOTRE PERE</b>		Tous les fidèles avec le prêtre chantent ou disent à haute voix (56a)		Aucune voix ne doit devenir prépondérante par le fait du micro.
La fraction du pain <b>L'AGNEAU DE DIEU</b>	Signifie qu'en communiant à l'unique pain de vie, nous devenons un seul corps (56)	L'invocation par la chorale ou le chantre ; le peuple y répond. (56e)	Litanie	On attend que le geste de paix soit fini pour faire la fraction et entonner Agneau de Dieu. L'invocation est répétée autant de fois qu'il est nécessaire (56e)
Pendant la communion	Exprimer l'union spirituelle entre les communiant, montrer la joie du cœur et rendre fraternelle la procession (56i)	La chorale seule ; L'assemblée peut s'unir en chantant le refrain.	Plutôt processional ou tropaire.	L'organiste ou l'instrumentiste peut aussi soutenir la prière.
<b>APRES LA COMMUNION AMEN</b>		Toute l'assemblée pourra exécuter une hymne, un psaume ou un autre chant de louange (56j) L'assemblée ratifie la prière	Plutôt hymnique	La chorale seule peut entraîner l'assemblée dans la louange.
<b>RITE DE CONCLUSION</b>				
L'envoi	Que chacun retourne à ses occupations en louant et en bénissant le Seigneur (57b)	Instrument, chorale, ou tous	Libre	

